samusocialInternational | samusocialSénégal

Enfants et jeunes de la rue à Dakar

Propos sur la rupture familiale

samusocialInternational | samusocialSénégal

Enfants et jeunes de la rue à Dakar

Propos sur la rupture familiale

Publication réalisée grâce au concours de l'Agence Française de Développement

Table des matières

Remerciements 5
Introduction 6
Méthodologie de l'enquête 8
Chapitre I – Données sociodémographiques 15
Chapitre II – Rompre avec un contexte familial 25
Chapitre III – Fuir d'un daara et rompre avec sa famille 41
Chapitre IV – Tenter de rompre la rupture 53
Conclusions et recommandations 71
Présentation du Samusocial International et du Samusocial Sénégal 75

Remerciements

Cette enquête a été réalisée par Fatou Kébé, sociologue, en collaboration avec Delphine Laisney, Coordinatrice des Ressources Techniques au Samusocial International, et avec les contributions d'Isabelle de Guillebon, Directrice du Samusocial Sénégal.

Le Samusocial Sénégal et le Samusocial International remercient également toute l'équipe du Samusocial à Dakar, pour le soutien apporté à la réalisation de l'enquête, en particulier Youssouph Badji, Directeur des Opérations, et Antoine Gomis, Responsable du Centre d'accueil du Samusocial Sénégal.

Introduction

Cette publication s'inscrit dans le développement de la recherche-action sur la lutte contre l'exclusion sociale des enfants des rues à Dakar. Elle vise à renforcer les capacités de compréhension et d'analyse du phénomène par tous les acteurs concernés au Sénégal, pouvoirs publics, associations gestionnaires de services, partenaires du développement, afin de pouvoir mieux penser, ou repenser, les interventions, en termes de programmation d'actions et d'activités adaptées.

Enfants et jeunes de la rue à Dakar – Propos sur la rupture familiale interroge essentiellement la relation familiale des enfants et jeunes de la rue, c'est-à-dire de ceux qui vivent dans la rue sans lien direct avec un référent familial ou un tuteur. Cette situation de rupture par rapport à un cadre de vie familiale questionne tant par ses raisons que par ses conséquences visibles, celles de la vie dans la rue. Dans le cadre de cette enquête, les raisons ont, toutefois, été surtout explorées pour mieux mesurer les conséquences sur la relation familiale elle-même. Est-il possible de rompre la rupture ?

S'il s'agit de pouvoir mieux appréhender la complexité du retour en famille, il convient également de mieux mesurer les effets de la rupture dans le champ, communément nommé, de la réinsertion des enfants et jeunes de la rue.

La réinsertion sous-tend une insertion préexistante, qui a été rompue, et qu'il s'agit de reconstituer, dans sa forme initiale (qui réfère au retour en famille), ou selon de nouvelles modalités (le placement en structure d'accueil notamment). C'est précisément ce fait, considéré comme acquis, d'une insertion préalable à la rupture familiale et à la vie dans la rue qu'il importe de reconsidérer. Les difficultés de la réinsertion ne sont-elles pas induites par l'absence ou la précarité de l'insertion préalable ? Par ailleurs, l'arrivée dans la rue constitue-t-elle un acte de désinsertion ? Enfin, le processus de rapprochement familial n'est-il pas, en réalité, un accompagnement de l'insertion familiale de l'enfant ?

Au regard de ces interrogations, le processus d'enquête, mené dans le cadre d'une collaboration entre le Samusocial Sénégal et le Samusocial International, a progressivement conduit à privilégier la forme du témoignage à celle de l'analyse théorique. Si chaque histoire de vie des enfants et jeunes rencontrés par le Samusocial Sénégal a sa singularité, et recommande une analyse individualisée, le caractère répétitif des situations évoquées génère de lui-même une approche analytique, susceptible, en termes de conclusions, de fonder la formulation de recommandations à l'endroit de tous les acteurs concernés.

Méthodologie de l'enquête

L'enquête s'est fondée sur les informations collectées quotidiennement par l'équipe médico-psycho-sociale et éducative du Samusocial Sénégal dans ses interventions auprès des enfants et jeunes de la rue à Dakar, dans la rue et au centre d'hébergement[1]. Ces informations sont retranscrites dans des fiches individuelles constitutives des dossiers des enfants. A partir de ces fiches sont renseignés les indicateurs de la base de données (BDD) informatisée du Samusocial Sénégal. Ainsi les professionnels du Samusocial Sénégal sont directement impliqués dans l'enquête et ils sont les premiers garants de ses résultats.

1. La collecte des données quantitatives

La base de données « Enfants » du Samusocial Sénégal a été notre source d'information pour collecter **les données quantitatives** (logiciel d'exploitation Excel). Elle renseigne sur les enfants de la rue pris en charge par le Samusocial Sénégal. Dans le cadre de cette enquête, la base de données a été exploitée sur la période allant du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2011.

Les informations saisies dans la base de données ont été recueillies dans le cadre des activités des intervenants médico-psycho-sociaux du Samusocial Sénégal (les « maraudes » de jour et de nuit, le centre d'accueil et d'hébergement, les retours en famille) à partir des fiches de recueil de données suivantes :

- Fiche d'identification
- Fiche d'entretien psychosocial
- Fiche de prise en charge médicale
- Fiche de médiation familiale
- Fiche d'enquête sociale
- Fiche de visite familiale
- Fiche de suivi social

1 Voir la présentation du Samusocial Sénégal en annexe

Il convient de préciser que l'objectif premier des fiches de recueil des données n'est pas d'alimenter la base de données pour le traitement quantitatif de l'information, mais avant tout de constituer les dossiers individuels des enfants pris en charge par le Samusocial Sénégal, afin notamment de garantir la qualité de leur suivi médico-psychosocial.

Les variables qui composent la base de données peuvent être regroupées en 4 groupes :

- Les caractéristiques sociodémographiques : nom, prénom, surnom, date et lieu de naissance, pays et région d'origine, niveau de scolarisation.
- La situation familiale : situation matrimoniale des parents, nombre de frères et sœurs, rang dans la fratrie, professions du père et de la mère.
- La situation en rue : date et raisons (données par l'enfant) d'arrivée en rue, lien avec la famille une fois dans la rue, sources de revenus dans la rue, structures fréquentées.
- La relation avec le Samusocial Sénégal : date et site de rencontre, type de prise en charge.

La population de référence de l'enquête a été construite à partir du **critère de la situation de vie en rue de l'enfant sans lien direct avec un référent familial ou un tuteur ;** ont ainsi été exclus de la population de référence de l'enquête :

- les enfants accompagnés (situation des enfants vivant en rue avec un ou plusieurs membres de leur famille) ;
- les enfants placés dans un daara (situation d'enfants mendiant la journée dans la rue et rentrant le soir au daara) ; nous avons considéré l'enseignant coranique comme le tuteur de fait c'est-à-dire la personne à laquelle l'enfant a été totalement confié pour son éducation ou sous couvert d'éducation, et qui est censé assurer la prise en charge globale de l'enfant ;
- les jeunes travailleurs qui sont rencontrés par le Samusocial Sénégal lors des maraudes, mais qui sont toujours en lien direct avec leur famille.

La population de référence comprend ainsi 445 enfants enregistrés dans la base de données du Samusocial Sénégal sur un total de 2729 enfants enregistrés sur la période retenue par l'enquête.

Précision méthodologique sur l'exploitation de la base de données

Toutes les variables contenues dans la BDD ne sont pas renseignées de manière égale, ce qui peut s'expliquer par l'absence d'informations données par les enfants sur certains sujets ou par le non report sur la BDD d'informations collectées dans des comptes rendus d'entretiens classés dans les dossiers individuels. Nous avons donc consulté les dossiers individuels concernés pour rechercher les données manquantes suivantes :

- la raison de la présence dans la rue de 13 enfants
- le niveau de scolarisation de 332 enfants
- la fréquence des allers-retours en famille de 173 enfants

Dans le cadre de l'analyse quantitative, certaines données ont été exclusivement recherchées dans les dossiers individuels ; ainsi en est-il de l'information relative à la profession des parents.

Pour chaque tableau présentant des données quantitatives, le nombre de réponses obtenues (NR) est précisé pour chaque traitement de variable par rapport à la population de référence (PR). Lorsque le nombre de réponses obtenues est inférieur à la population de référence, cela signifie que l'information n'a pas été demandée par l'intervenant du Samusocial Sénégal ou communiquée par l'enfant.

2. La collecte des données qualitatives

Les dossiers individuels des enfants bénéficiaires d'une prise en charge par le Samusocial Sénégal sont la principale source d'information pour la collecte des données qualitatives.

La consultation des dossiers individuels a eu pour principal objectif de collecter des extraits d'entretiens avec les enfants et les familles, afin de rendre compte le plus significativement possible de la réalité des situations vécues par les enfants rencontrés par le Samusocial Sénégal. Les propos des enfants sont retranscrits par les intervenants du Samusocial Sénégal, ce qui peut générer, parfois, dans les comptes rendus d'entretiens, la présence de termes « améliorés » par rapport au langage effectivement utilisé, en particulier par les enfants.

Dans le cadre d'un tirage aléatoire simple, 175 dossiers ont ainsi été consultés et le nombre total de dossiers présentés dans cette enquête est de 56. Ils ont été sélectionnés selon la considération suivante : la retranscription, dans les comptes rendus d'entretiens, des propos exprimés par les enfants et, le cas échéant, par des membres de leur famille (les dossiers ne contenant que la seule analyse des propos par l'intervenant du Samusocial Sénégal n'ont pas été retenus).

Précision déontologique : dans tous les extraits retranscrits de propos des enfants, et le cas échéant, de leur famille, nous avons préservé leur anonymat en supprimant leur nom de famille et en modifiant le prénom, ainsi que les passages pouvant clairement les identifier (notamment par l'indication de lieux).

L'ensemble des données ainsi collectées a permis d'aborder la situation des enfants et jeunes vivant dans la rue sans lien direct avec un référent familial ou un tuteur au regard des aspects suivants :

I – Données sociodémographiques sur les enfants et jeunes vivant dans la rue, sans lien direct avec un référent familial ou un tuteur, et rencontrés par le Samusocial Sénégal

II – Rompre avec un contexte familial

III – Fuir d'un daara et rompre avec sa famille

IV – Tenter de rompre la rupture familiale

CHAPITRE I

DONNEES SOCIODEMOGRAPHIQUES SUR LES ENFANTS ET JEUNES VIVANT DANS LA RUE, SANS LIEN DIRECT AVEC UN REFERENT FAMILIAL OU UN TUTEUR, ET RENCONTRES PAR LE SAMUSOCIAL SENEGAL

La population de référence de l'enquête comprend 445 situations individuelles enregistrées dans la base de données : ces 445 situations correspondent à des enfants rencontrés par le Samusocial Sénégal, qui vivent dans la rue sans lien direct avec un membre familial ou un tuteur.

Ces 445 enfants et jeunes de la rue ont expliqué leur situation par une des raisons suivantes :

- ils ont fui un daara (285 enfants)
- ils ont fui le foyer familial ou de « confiage » (109 enfants)
- ils ont quitté le domicile familial pour des raisons économiques (27 enfants)
- ils ont quitté un daara ou le domicile familial en suivant d'autres enfants ou jeunes dans la rue (24 enfants)

Au regard de cette population de référence de l'enquête, les données sociodémographiques peuvent être présentées.

1. Répartition selon le sexe

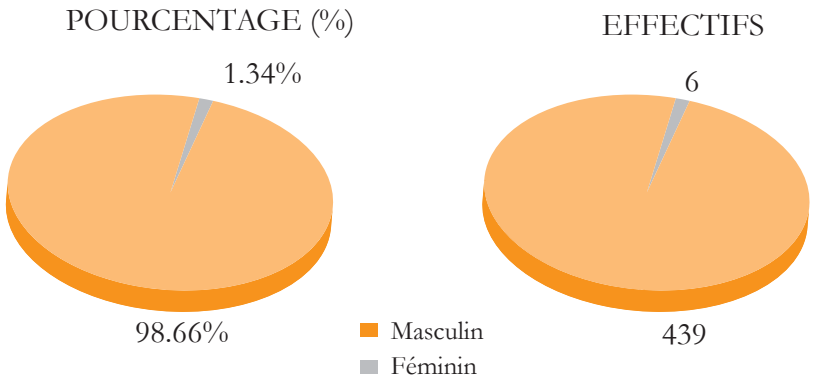

PR=445 NR = 445 Source : BDD

La prédominance des rencontres de garçons s'explique notamment par le mode de vie en rue qui diffère en fonction du genre. En effet, les garçons dorment dans la rue alors que la majorité des filles, en lien avec les revenus de la prostitution notamment, s'organisent pour se loger, dans des abris précaires, des chambres qu'elles louent à plusieurs. Ce mode de vie rend donc plus difficile la rencontre avec des filles, compte tenu du dispositif d'intervention en rue du Samusocial Sénégal.

2. Répartition selon l'âge à la date de la 1ère rencontre

Près de 80% des enfants pris en charge par le Samusocial Sénégal ont entre 12 et 17 ans au moment de la première rencontre. 21 ans est l'âge maximum légal de la prise en charge par le système sénégalais de la protection des mineurs (Ministère de la justice).

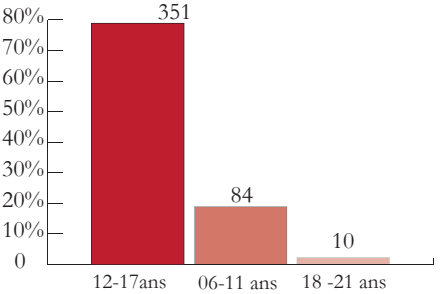

PR = 445 / NR = 445 Source : BDD

Les enfants et jeunes vivant en rue, sans lien direct avec un référent familial ou un tuteur, ont très majoritairement quitté leur milieu de vie dans la période de l'adolescence. Cette donnée fournit déjà une première indication en termes de compréhension de la situation de rupture. Les questionnements identitaires, caractéristiques de l'adolescence, renvoient intrinsèquement à la place de l'adolescent dans sa famille, celle qu'il souhaiterait mais surtout celle qui lui est laissée ou autorisée.

3. Répartition selon le pays d'origine

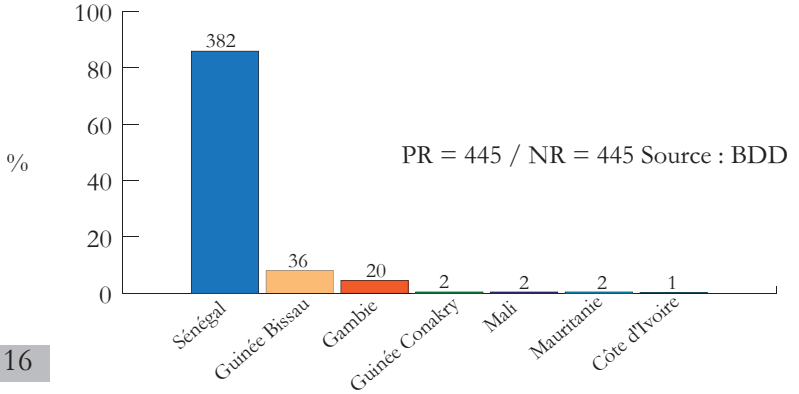

PR = 445 / NR = 445 Source : BDD

Les trajectoires de migration transnationale sont peu significatives dans la population de référence de l'enquête, à l'exception de celles en provenance de la Guinée Bissau, qui concernent essentiellement des enfants arrivant au Sénégal avec un maître coranique.

4. Répartition selon la région d'origine (Sénégal)

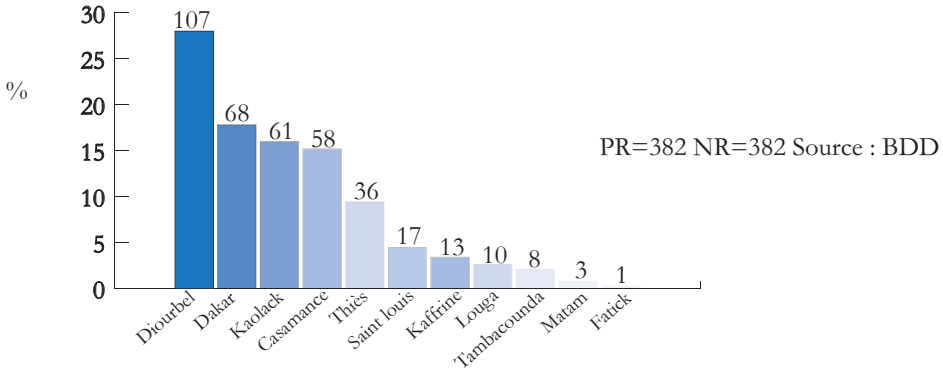

Le dernier découpage administratif du Sénégal a divisé le pays en 14 régions[2]. Dans la population rencontrée par le Samusocial Sénégal, 11 des 14 régions sont représentées, ce qui témoigne du caractère national de la problématique des enfants de la rue à Dakar.

La région de Diourbel est la plus représentée, ce qui peut se justifier par la prédominance confrérique du mouridisme (l'une des plus importantes confréries religieuses du Sénégal), et en conséquence, la forte présence de daaras dans cette zone. Or, dans la population de référence de l'enquête, 64 % des enfants sont arrivés en rue des suites de conflits au sein du daara.

2 Rapport final, Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples (EDS-MICS) 2010-2011, Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), Dakar Sénégal.

5. Répartition selon le type d'enseignement et le niveau de scolarisation

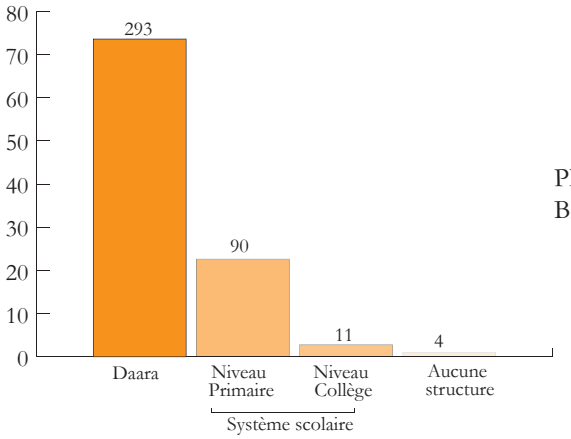

PR=445 NR=398 Source : BDD et dossiers individuels

L'enseignement coranique n'étant pas pris en compte par le système éducatif national en vigueur au Sénégal, le système scolaire et le daara sont présentés distinctement.

La prédominance de l'enseignement coranique au sein d'un daara est un résultat qui n'est pas étonnant, dans la mesure où, au sein de la population de référence, 285 enfants ont fui le daara.

S'agissant du système de l'Education nationale, très peu d'enfants ont atteint le niveau du collège, ce qui correspond à l'âge auquel ils arrivent dans la rue. Cette seule concordance ne permet toutefois pas d'identifier une causalité entre une déscolarisation à la fin du cycle primaire et le départ du milieu familial. Le conflit familial, générateur d'une rupture de milieu de vie, peut également provoquer l'abandon scolaire.

6. Répartition selon la composition familiale

A partir de la base de données du Samusocial Sénégal, et concernant la population de référence de l'enquête (445 individus), la synthèse suivante peut être présentée :

67 % des enfants ont des parents toujours en vie et vivant ensemble (que ce soit dans une configuration polygamique ou monogamique).
33 % des enfants ont connu des bouleversements familiaux (décès parental, divorce, remariage). Ce pourcentage augmente à 48 % au sein de la population des enfants dont la raison d'arrivée en rue n'est pas liée au placement dans un daara.
48 % des enfants ont entre 4 et 6 frères ou sœurs[3].

7. Répartition selon la profession des parents à la date de la 1ère rencontre

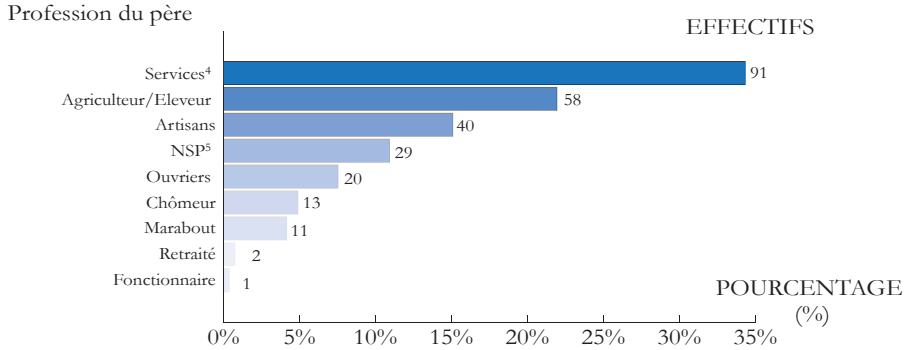

PR=445 NR=265 Source : dossiers individuels

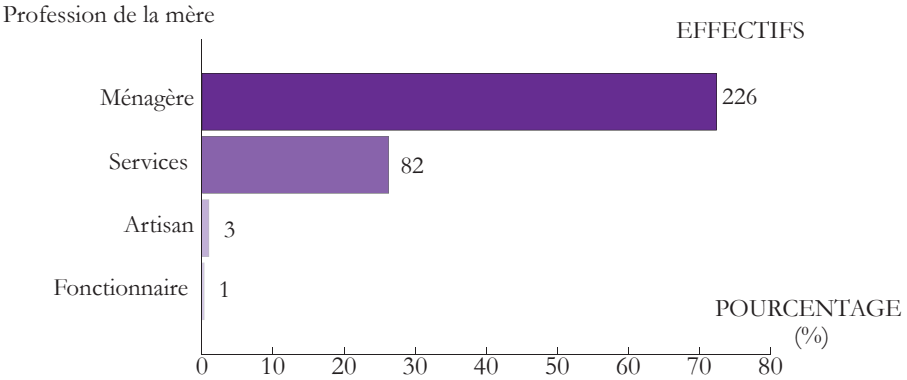

PR=445 NR=312 Source : dossiers individuels

3 Au Sénégal, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est estimé à 5 enfants par femme - Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples EDSV-MICS, 2010-2011/Rapport préliminaire Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), Dakar, Sénégal.
4 Commerçant, cuisinier, restaurateur, chauffeur
5 Ne sait pas : l'enfant ignore la profession de son père

Les réponses disponibles concernant la profession du père et profession de la mère ne permettent pas d'aborder le niveau de vie des parents en termes de situation économique. En tout état de cause, **seuls 27 enfants ont évoqué des raisons économiques dans l'explication de leur vie dans la rue.** Si les raisons économiques peuvent être reliées au travail des enfants, elles s'avèrent toutefois insuffisantes pour justifier à elles seules une situation de rupture familiale.

8. Répartition selon les raisons de la présence dans la rue à la date de la 1ère rencontre avec le Samusocial Sénégal

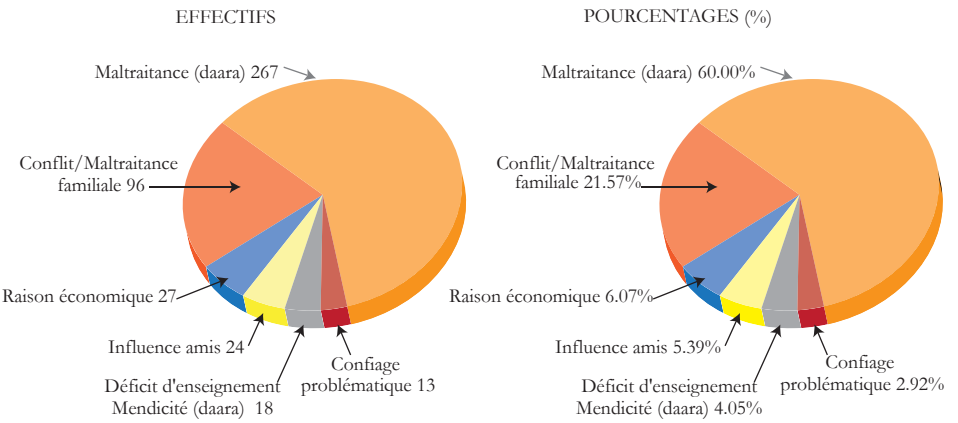

PR=445 NR=445 Source : BDD et 13 dossiers individuels

64 % ont fui d'un daara

25 % ont fui du foyer familial (parental ou de confiage)

6 % ont quitté le foyer familial pour des raisons économiques

5 % ont quitté un daara ou le foyer familial en suivant d'autres enfants et jeunes dans la rue

Conclusion

Selon les indications sociodémographiques issues de la base de données du Samusocial Sénégal, les enfants et jeunes de la rue rencontrés à Dakar sont des garçons, adolescents, principalement sénégalais, en provenance de toutes les régions du pays, qui vivent dans la rue, sans lien direct avec un référent familial ou un tuteur, après avoir fui du foyer familial ou d'un daara. Pour la majorité d'entre eux, leurs parents sont toujours en vie et vivent toujours ensemble.

Les enfants rompent avec un contexte familial ou fuient d'un daara et rompent avec leur famille. La situation de rupture familiale interroge dès lors la systémie familiale, en particulier au regard de l'existence d'une insertion véritable de l'enfant dans sa famille.

CHAPITRE II

ROMPRE AVEC UN CONTEXTE FAMILIAL

Dans ce chapitre sont abordées les situations d'enfants ayant fui le foyer familial, en lien avec un conflit familial, une maltraitance familiale, ou un confiage problématique.

Le conflit/maltraitance familiale est, en effet, une modalité de réponse de la variable « raison de présence dans la rue » de la base de données du Samusocial Sénégal. Cette réponse est une qualification des propos des enfants exprimant des faits de mésentente et de violences.

Le confiage problématique est, de manière similaire, une qualification des propos des enfants exprimant des faits de mésentente et de violences, au sein du foyer dans lequel ils ont été confiés.

Au Sénégal, les pratiques traditionnelles de confiage intra ou para familial consistent, pour les parents biologiques, à confier leur enfant à un parent ou à un proche, notamment lorsque cette personne n'a pas pu avoir d'enfant. Dans ce cas, l'enfant est confié dès qu'il est sevré, et la personne de confiage devient son parent de fait, assumant tous les droits et devoirs parentaux.

Les pratiques de confiage concernent également les enfants dont les parents sont décédés ; des enfants peuvent aussi être confiés lors du remariage d'un parent après le décès de l'autre parent ou consécutivement à la séparation du couple parental.

Le conflit/maltraitance familiale et le confiage problématique réfèrent tous deux à des contextes de violences, violences qui sont par ailleurs souvent contextualisées, c'est-à-dire en rapport avec des bouleversements familiaux.

Des contextes de violences

Par contexte de violences, il s'agit de signifier que les violences rapportées par les enfants rencontrés ne correspondent pas nécessairement à un acte de maltraitance physique subi. Les disputes incessantes au sein de la famille, les punitions répétitives ressenties comme injustes par les enfants, mais également les violences perpétrées par les enfants eux-mêmes, sont autant de situations qui révèlent et caractérisent leur milieu de vie, celui qu'ils vont fuir.

Ahmet, 12 ans

> *« J'ai fugué parce que je me suis bagarré avec un de mes amis, nous avions tous les deux des armes blanches,* […] *j'ai fini par le blesser et il a été amené à l'hôpital et ma mère m'a menacé, elle voulait me battre, c'est pourquoi j'ai fugué ; c'est un bus qui m'a amené jusqu'à Dakar. »*

Baba, 14 ans

> *« Je suis dans la rue parce que mes parents ne s'entendent pas. Chaque jour que Dieu fait ils se disputent. Ne pouvant plus accepter cette situation, j'ai préféré quitter le cercle familial. Depuis que ma mère est tombée malade, elle ne s'entend plus avec mon père. C'est pour cette raison que je fuguais souvent. Mes grands frères ne pouvaient pas supporter mes fugues et les disputes de nos parents, de ce fait ils se tournaient vers moi, en m'indexant, disant que je suis un enfant à problème comme si j'étais le responsable de tout ça. »*

Mame Samba, 15 ans

> *« Je suis dans la rue parce que mon père me donne beaucoup de travail à faire et je suis fatigué, je fais tout à la maison. Mon père a cinq chevaux et c'est à moi de m'en occuper du matin au soir et quand je fais une petite erreur, il me frappe, c'est pourquoi j'ai fugué. »*

Mohamed, 13 ans

Ce jeune garçon vivait avec son père et sa mère (d'origine sénégalaise) en Côte d'Ivoire où il est né ; lorsque les violences ont éclaté dans ce pays, la famille est revenue au Sénégal. Les conditions de vie de la famille se sont dégradées.

> *« Je suis encore dans la rue, parce que j'étais parti à Touba mais avant d'y aller, mon père m'avait dit que je dois partir le lendemain à l'école. Quand je suis revenu, j'ai eu mal à la dent et mon père m'a obligé à aller à l'école, comme j'ai raté des cours, je n'arrivais pas à faire correctement mes exercices. Je ne pouvais pas aussi réciter ma leçon. La correction du maitre a été sévère. A la récréation, je suis parti [de] l'école. Je suis revenu à la maison à minuit et mon père n'a pas voulu m'ouvrir la porte. Je suis reparti dans les rues de [...] et puis j'ai pris une voiture pour Dakar.*
>
> *Je ne veux plus rentrer chez moi, ma mère m'interdit de sortir et j'ai besoin de le faire pour jouer au foot avec mes amis. Je ne veux plus des études. Mon père aussi ne cesse de me battre. En plus de cela nous n'avons pas de télévision à la maison, de ce fait la nuit je pars regarder la télé chez nos voisins et au retour mon père me bastonne. »*

Dans la situation de Mohamed, le contexte de violences est multiple : les violences qui ont éclaté en Côte d'Ivoire, la violence du départ qui peut être considéré comme une forme d'exil forcé pour lui, la violence de la rupture des conditions de vie passées et présentes, la violence ressentie dans les punitions du maître d'école, de son père.

Des violences contextualisées

La situation familiale de 46% des enfants ayant évoqué un conflit/maltraitance familiale a été bouleversée par un décès parental ou une séparation conjugale. 62% des enfants dont la situation relève d'un « confiage problématique » ont été confiés en lien avec un décès parental ou une séparation conjugale.

Youssou, 16 ans

« Je suis dans la rue il y a 6 ans. Quand mes parents ont divorcé, je vivais avec mon père et ma tante, l'épouse de mon père. Un jour cette dernière m'a envoyé au marché pour acheter des légumes et j'ai refusé parce qu'un homme ne doit pas faire le marché. Ainsi elle m'a frappé et j'ai fugué. Je suis parti une fois chez ma mère qui m'a demandé de retourner chez mon père, chose que j'ai faite, mais je suis revenu dans la rue parce que je ne peux pas vivre avec ma belle-mère. »

Fatou, 14 ans

« A l'âge de 2 ans mes parents se sont séparés, au début je vivais avec ma mère et c'est après que mon père est venu me prendre pour m'amener chez sa mère [...]. Après j'ai été placé à Dakar chez ma belle-mère, j'ai fait presque un an chez elle, mais je ne peux plus vivre là-bas, c'est pourquoi j'ai préféré quitter. »

Lamine, 14 ans

« Mes parents se sont séparés il y a longtemps alors que j'étais hospitalisé et opéré. Cependant je suis resté chez ma mère. Je n'ai jamais été à l'école ni au daara [...] j'ai commencé à me promener un peu partout dans Dakar. J'ai eu des amis dans la rue mais je rentrais toujours chez moi. Un jour, ma tante m'a demandé de rester tranquille, je l'ai fait mais je n'avais pas l'habitude de rester sans rien faire et je suis reparti. Un jour elle m'a battu au point de me brûler le pied afin que je ne puisse pas bouger. Quand je suis guéri je suis parti sans jamais rentrer de peur de subir la même chose. Depuis lors je vis ici avec mes amis, je ne veux plus rentrer chez moi. »

Mame Diarra, 22 ans

« Ma belle-mère me traite comme une vaurienne, je passe ma journée à travailler pour elle mais elle n'est jamais satisfaite et m'injurie tout le temps. Mon père est pire, il me bat tout le temps. Les notables de mon quartier sont même venus le voir pour qu'il m'épargne et me laisse travailler [...]. J'ai été séparée de ma mère il y a longtemps. Elle est venue pour la dernière fois chez nous quand j'avais 4 ans. Elle m'a amenée dans un endroit, m'a dit qu'elle va partir pour toujours, qu'elle n'allait plus revenir et qu'il faut que je sois courageuse. »

Son père lui a dit qu'elle sera *« une mauvaise personne comme sa mère. »* Mame Diarra sait qu'elle n'est pas sa fille biologique ; elle est née hors mariage. « […] *si ma mère n'était pas une femme de mœurs légères je ne serais pas née* […] », c'est ce que lui a dit son père.

Sa belle-mère l'accuse de se prostituer. La jeune fille commence à fuguer de la maison familiale et se retrouve dans la rue.

Ousseynou, 13 ans

« J'ai perdu mes parents, je vivais avec mon oncle paternel à […], *j'étais en apprentissage métallique, j'ai tout le temps fugué de la maison à cause du comportement de mon oncle. Après ma dernière fugue, j'étais reparti à la maison, mon oncle ne m'a rien dit, il m'a seulement demandé là où j'étais et il s'en est arrêté là. Je n'avais pas de problème avec mon patron mais l'envie de revenir à Dakar me revenait souvent à la tête, actuellement je veux retourner en famille mais je sais que je vais revenir à Dakar dans la rue. »*

Ousseynou dit qu'il rencontre souvent sa grand-mère maternelle dans les rues de Dakar ; elle se limite à des salutations. Il lui arrive aussi de retourner chez son oncle mais ce dernier se contente de lui demander là où il était parti.

Ibrahima, 20 ans

« Mes parents sont divorcés et mon père m'a confié à ma tante. Cette dernière me faisait mendier et si je ne ramenais pas d'argent, elle me frappait. Et chaque fois que je retournais chez mon père, il me ramenait et pourtant je lui avais bien dit que ma tante me faisait mendier. Et c'est lorsque je ne pouvais plus supporter cette situation que j'ai fugué […].

Quand mon père a su que j'ai fugué, il est venu me ramener chez ma tante et j'ai encore fugué. Quant à ma mère elle est partie en Casamance et cela fait très longtemps que je ne l'ai pas revue. »

Adja, 17 ans

« J'ai été confiée à la sœur de ma tante quand j'étais toute petite. Le mari de ma tante m'a violée quand je faisais la classe de CM1. Ma tante voyageait beaucoup [...], et à son retour, je n'osais pas en parler avec elle. Seules la domestique et la fille de ma tante étaient au courant de cette histoire. Je suis restée dans la maison jusqu'au moment où je devais faire la 6ème secondaire et il a voulu recommencer et c'est à ce moment que j'ai quitté cette maison pour me rendre dans la rue parce que je ne voulais pas retourner chez mon père, parce que ma mère ne voulait pas que je revienne chez mon père. Elle me disait que ce n'était pas à elle de me donner l'autorisation de regagner le cercle familial. Je suis devenue vendeuse de « Yamba » [chanvre indien] *de même que mon copain. Actuellement il est à la prison de « Reubeuss », moi aussi j'étais au « camp pénal »* [prison des femmes] *on avait trouvé sur moi 1 kg de chanvre indien. »*

Bourama, 13 ans

« Je suis dans la rue parce qu'on me maltraite chez moi, […] *je ne vis pas avec mes parents, ces derniers se sont séparés depuis longtemps. Ma mère vit en Gambie, elle travaille là-bas, mon père quant à lui je ne sais pas là où il est. On m'a confié à ma grand- mère, mes oncles et mon grand frère. On me demande de ne pas rester à la maison et si je sors on me bat. Ma grand-mère est commerçante, elle vend des légumes au marché* […], *elle ne descend que le soir pour préparer à manger ; mon grand frère est un apprenti mécanicien il ne m'a jamais demandé de venir avec lui. Je commençais à accompagner ma grand-mère au marché, une fois sur place j'allais jouer avec mes amis qui habitaient à coté puisque nous habitions là-bas avant de déménager* […]. *Ma grand-mère se plaignait du fait que j'allais jouer avec mes amis à chaque fois et elle le disait à mon frère ou à mon oncle qui ne cessaient de me battre. Ne pouvant plus supporter cela j'ai fugué. »*

Seuls 15 % des enfants ayant fui le foyer familial/de confiage déclarent rentrer en famille de temps en temps.

La très grande majorité des enfants ayant fui le foyer familial/de confiage est en rupture familiale totale.

A propos des raisons économiques

Seulement 19% des enfants ayant expliqué leur présence dans la rue par des raisons économiques ont déclaré rentrer en famille de temps en temps.

Contribution à l'économie familiale ou nécessité de trouver ses propres moyens de subsistance ?

Trouver ses propres moyens de subsistance pour échapper à des contextes de violences ?

Abdou, 8 ans, et **Bassirou**, 13 ans, sont deux frères qui ont très tôt perdu leur mère, et ont été élevés par leur grand-mère qui vit dans des conditions d'extrême précarité avec ses filles et ses petites filles qui se prostituent. Abdou et Bassirou mendiaient et devaient rapporter une somme quotidienne de 500 FCFA. S'ils ne parvenaient pas à obtenir la somme exigée, ils volaient pour ne pas être battus.

Le plus jeune des frères a une peau cicatrisée :

> *« C'est ma grand-mère qui me frappait quand je ne ramenais pas assez d'argent quand je devais mendier... »*

Les deux frères ont fini par rester dans la rue.

Mame Mor, 15 ans

> *« Je suis venu seul à Dakar et c'était dans le but de trouver du travail. Au début j'avais commencé à exercer le métier de cireur au marché et la nuit je dormais dans la rue. Mais par la suite j'ai abandonné parce que j'étais fatigué. Mes parents n'étaient pas au courant de ma venue à Dakar, j'ai fugué parce que je ne voulais pas cultiver. Au début dans la rue j'étais avec mon grand frère mais lui il est rentré au village, par contre moi je ne veux pas rentrer parce que j'ai peur de travailler dans les champs. »*

Bounama, 16 ans

« J'étais venu trouver du travail à Dakar mais je me suis rendu compte que ce n'était pas facile, ma mère est décédée et mon père est un malade mental, je vivais avec mes oncles qui m'avaient placé dans un atelier de formation en mécanique après mes fugues répétitives du daara. Mais mes oncles me maltraitaient et j'ai décidé de quitter la maison familiale pour venir à Dakar. Puisque je n'en ai pas trouvé, c'est ce qui m'a amené dans la rue. »

Abou, 17 ans

« J'étais en apprentissage dans un atelier de menuiserie en bois, mais je ne pouvais plus rester car mon patron me frappait souvent. Quand je l'ai dit à ma mère, elle m'a dit que si je n'y allais pas, elle va me frapper et c'est de là-bas que j'ai dit à mon cousin de venir avec moi à Dakar pour trouver du travail. Je n'ai jamais été dans la rue. Si aujourd'hui j'y suis c'était justement à la recherche du travail et je ne connaissais personne à Dakar. »

Aliou, 16 ans

« Mon père est décédé et ma mère s'est mariée avec mon oncle. J'ai quitté chez moi il y a deux ans de cela. Je suis de nationalité gambienne, j'étais venu au Sénégal parce que je croyais pouvoir trouver du travail, malheureusement ça n'a pas été aussi simple que je le croyais, c'est pour cette raison que je suis dans la rue et je regrette beaucoup […]. *»*

A propos de l'influence des amis

Influence ou prétexte ?

Abdoulaye, 12 ans

« On m'avait ramené en famille, mais j'y suis resté une semaine puis je suis parti, il n'y a pas de raisons réelles qui m'ont poussé à partir. Je ne suis pas venu seul, j'étais avec [B.] *et* [M.]*, ils m'ont dit qu'ils allaient au centre. Mes parents sont tous chez moi à la maison* […]. *»*

Adama, 10 ans

« Je vivais en Guinée Conakry avec mon père, mais j'ai été placé au daara à Dakar, j'ai fugué il y a 3 semaines avec d'autres enfants, ils sont partis à Grand Dakar et Tilène. C'est à cause d'eux que j'ai quitté le daara il n'y a pas d'autres raisons. »

Influence ou opportunité de fuir des contextes de violences ?

Madieng, 15 ans, originaire du Mali :

« Si je suis au Sénégal, dans la rue, c'est parce que [K.] *et* [B.] *m'ont dit que c'est très bon au Sénégal, tu vis bien, c'est pourquoi je suis venu, mais j'ai vu et j'ai trouvé que ce n'est pas ce qu'ils prétendaient dire. Je n'ai pas eu de problème avec mon père, mais c'est ma mère qui me battait tout le temps pour un rien, c'est pourquoi je me suis éloigné de ma famille. Mais maintenant je veux rentrer chez moi au Mali et je ne vais jamais revenir, j'ai été trompé par mes amis. »*

Ousmane, 12 ans, est un enfant qui n'a pas été reconnu par son père et dont la mère est décédée. Il a été élevé par sa grand-mère maternelle qui souffre de déficience mentale. Ousmane n'a fréquenté ni l'école formelle ni l'école coranique.

« […] il y a des amis à moi qui sont dans la rue et à chaque fois qu'ils passent me voir à la maison, ils me demandent de venir avec eux, c'est pourquoi je fréquente la rue. »

L'enfant précise : *« Personne ne me maltraite chez moi »*

Malgré les tentatives de médiation des professionnels du Samusocial Sénégal avec sa famille (ses tantes maternelles) aucune solution n'a cependant pu être trouvée. Ousmane a ainsi été placé dans un centre d'hébergement de long terme.

Ousseynou, 13 ans

> *« J'avais déjà l'habitude de fuguer quand j'étais au daara. Mais pour cette fois j'ai fugué de chez moi parce que mon grand frère m'avait menacé, par peur d'être corrigé j'ai quitté chez moi* […] *j'ai rencontré* [B.] *et* [ses copains] *qui m'ont proposé de venir à Dakar avec eux. »*

Influence ou victime de trafic ?

Sérigne, 16 ans

> *« Je vivais avec mes deux parents à* […]*, mon père est d'origine ghanéenne, ma mère est sénégalaise, je suis élève en classe de 3ème primaire. Je suis dans la rue parce qu'un jour ma mère m'a envoyé acheter du pain. En cours de route, j'ai rencontré [A.] qui m'a proposé de venir avec lui à Dakar. Lorsque j'ai remis le pain à ma mère je suis ressorti avec la monnaie pour rejoindre* [A.]. *C'était 4000 francs. Mais une fois à Dakar, nous avons passé la nuit à* [sur un site « dortoir » d'enfants de la rue]*, au petit matin, je ne l'ai pas vu. C'est pour cette raison que je suis dans la rue,* [A.] *et moi étions dans le même daara* […]. *Depuis ce jour je ne l'ai plus revu. »*

El Hadj, 8 ans

> *« C'est le garçon* [X] *qui a tout fait pour m'amener ici dans la rue, il m'a trompé en me demandant de l'accompagner au « play station ». C'est par la suite qu'il m'a fait prendre une voiture, il a l'habitude de faire fuguer des garçons de son quartier, c'est la première fois que cela m'arrive. Les autres garçons ont tout fait pour me faire sniffer mais j'ai refusé. Certains me disaient que les plus grands abusaient sexuellement les plus petits et je n'ai pas dormi toute la nuit. »*

Conclusion

Les enfants et jeunes qui fuient le foyer familial s'efforcent d'échapper à des contextes familiaux fortement marqués par des situations de violences, vécues ou ressenties. Si ces violences peuvent questionner certaines pratiques éducatives, le départ de l'enfant symptômatise essentiellement la précarité de sa place dans sa famille. Il part sans que personne ne le retienne. A cet égard, se pose légitimement la question de l'insertion préalable de l'enfant dans la systémie familiale. En d'autres termes, le départ du foyer familial apparaît davantage comme l'aboutissement d'une non insertion de l'enfant que comme un acte de désinsertion.

Dans une perspective similaire, peut s'appréhender la problématique des enfants et des jeunes qui ont fui d'un daara et se retrouvent en situation de rupture familiale.

Il existe, en effet, une interconnexion entre le conflit familial et la fuite du daara dès lors que le placement au daara est une décision de la famille. Ainsi en témoignent notamment les histoires de Pape et de Adama.

Pape, 15 ans

> *« J'ai fugué de chez moi pour venir à Dakar, mes parents sont à* […]. *J'ai quitté chez moi parce que mon père a voulu me battre, je me suis bagarré avec un gamin ; je l'ai tapé au niveau du bras qui s'est cassé, j'ai alors eu peur et je suis parti, cela s'est passé il y a une semaine environ. Avant cet accident, mon père a voulu m'amener au daara* […] *et c'est d'ailleurs ce qui est à l'origine de mes bagarres avec mon cousin. »*

Adama, 14 ans

> *« Après le décès de mon père, ma mère s'est remariée et j'ai été placé au daara* […]. *J'ai fugué de ce daara pour regagner ma famille paternelle. Et là-bas j'ai vécu un calvaire inimaginable et j'ai fugué pour venir à Dakar. Je n'ai pas eu de problème avec mon beau père mais c'est ma mère qui me battait tout le temps, même quand je me battais avec les garçons de mon âge. »*

CHAPITRE III

FUIR D'UN DAARA ET ROMPRE AVEC SA FAMILLE

Traditionnellement les daaras sont des structures d'enseignement coranique et d'éducation à la vie en communauté, qui étaient implantées dans les zones rurales ou dans certaines villes. Le terme daara est parfois littéralement traduit par l'expression « école de la vie », dans le sens où il permettait une acquisition de connaissances tout autant qu'un apprentissage de socialisation. Lorsque l'on confiait un enfant à un maître coranique, également appelé marabout, l'objectif premier était qu'il maîtrise le Coran et les préceptes de la religion musulmane. C'est à la suite de son intégration au daara que l'enfant devenait un talibé. Il devait y recevoir une éducation qui lui apprenne l'humilité, la modestie, le respect et la considération envers son prochain, l'entraide et la solidarité. Il fallait « endurcir » l'enfant pour qu'il puisse faire face aux difficultés de la vie ; on devait lui inculquer l'humanité et la générosité.

Les enfants se levaient avant l'aube et étudiaient quelques heures durant avant d'aller cultiver les champs avec le marabout s'il s'agissait de la zone rurale, ou, en ville, d'aller mendier aux alentours de la maison du marabout avant de retourner prendre leur repas chez leurs parents. Les soirées étaient consacrées aux études.

La mendicité faisait partie de la vie au daara, elle entrait dans l'éducation et avait pour but d'apprendre aux enfants l'humilité et le partage. L'enfant ne mendiait pas d'argent mais des denrées consommables comme le riz, le mil, l'arachide, etc. ou des repas déjà préparés. Il devait uniquement faire le tour des maisons à proximité de son daara. Le marabout mettait en commun tout ce que les talibés avaient obtenu et ils le mangeaient ensemble sans distinguer celui qui avait beaucoup rapporté de celui qui en avait le moins.

Aujourd'hui, cette pratique existe toujours dans cette forme traditionnelle. Mais elle coexiste avec une pratique dévoyée de la fonction première qu'est l'éducation, à des fins d'exploitation économique par la mendicité des enfants. Au Sénégal, les premiers déplacements des daaras dans les zones urbaines commencent dans les années 1970 avec la grande sécheresse qui caractérisait cette période dans la zone sahélienne. En milieu urbain, le daara va perdre peu à peu sa fonction originelle et devenir une entreprise d'enrichissement et d'exploitation d'enfants au profit d'adultes.

Ces marabouts s'installent dans les banlieues et tous les matins, très tôt, envoient les enfants mendier. Les enfants passent dans la rue la majeure partie du temps qui devait être consacré à l'apprentissage du Coran. Le marabout exige une somme d'argent à rapporter chaque jour, et lorsqu'elle n'est pas obtenue, l'enfant est exposé à des punitions et des châtiments corporels, qui peuvent parfois s'apparenter à de la torture.

Dans la population de référence de l'enquête (285 enfants), les enfants révèlent avoir fui d'un daara parce qu'ils n'avaient pas réuni la somme demandée pour le « versement », ce qui les exposait à des punitions. Les sévices corporels sont la principale raison évoquée par les enfants pour justifier la fuite d'un daara. La décision familiale, avérée ou présumée, du retour dans le daara, est la principale raison évoquée par les enfants quant à la rupture familiale et leur vie dans la rue.

Les violences de la mendicité forcée

Près de 94 % des enfants ayant fui d'un daara évoquent la maltraitance subie, particulièrement due à l'insuffisance de la somme mendiée exigée par le marabout.

Fallou, 14 ans

« J'étais dans un daara, je suis venu de la Guinée avec mon marabout et d'autres talibés ; je l'ai quitté parce que je suis très fatigué, on mendiait très souvent et lorsqu'on ne parvient pas à amener la somme demandée c'est-à-dire 500 francs pour les petits et 600 francs pour les grands, on nous bastonnait ou on nous pinçait les oreilles jusqu'à ce que le sang sorte, je ne suis pas à ma première fugue. J'avais déjà fugué avec d'autres talibés, on nous a capturés, et j'ai encore fugué. »

Babacar, 12 ans

« Je suis venu à Dakar il y a un an avec mes trois frères pour apprendre le Coran, notre marabout est le grand frère de notre père. J'ai fugué du daara parce que j'étais fatigué, je ne parvenais pas à avoir la pitance quotidienne qui est fixée à 500 francs, j'ai été bastonné à plusieurs reprises par mon oncle même, c'est pour cette raison que j'ai fugué du daara. »

La rupture avec le daara ne signifie toutefois pas un retour vers la famille, ou un accueil par la famille.

Les violences du retour forcé

Mamady, 10 ans, a été confié à son oncle et homonyme (petit frère du père) pour l'apprentissage du Coran. Ce dernier l'a amené avec d'autres enfants à Dakar où ils devaient mendier chaque jour. Malgré une paralysie de sa jambe, Mamady continue de mendier. Le Samusocial Sénégal l'accueille dans son centre d'hébergement pour une prise en charge médicale (infection de sa jambe). Son oncle est informé de la situation et vient lui rendre visite de temps en temps au centre. L'équipe du Samusocial Sénégal se rend au village du père du jeune garçon ; le père indique qu'une fois que l'enfant sera guéri, il retournera chez son oncle poursuivre ses études. Pourtant Mamady ne souhaite que rentrer chez ses parents à la fin de son traitement au centre. Selon le père, c'est à l'oncle de décider.

58 % des enfants ayant fui d'un daara n'osent pas rentrer dans leur famille par crainte d'être renvoyés dans le daara.

Aliou, 13 ans

> *« Je suis originaire de la Gambie, j'ai été placé au daara par mon père depuis 2006 à Dakar, mais les conditions étaient très dures, on devait verser la somme de 250 francs par jour. Et quand on m'a battu pour la dernière fois parce que je n'avais pas pu obtenir la somme requise, j'ai décidé de fuguer, je suis dans la rue depuis 2 mois, je n'ai pas de parents à Dakar, toute ma famille est en Gambie et je ne veux pas rentrer car je sais que mon père peut me ramener au daara si une fois je retourne chez moi. C'est pour cette raison que je n'ai pas pensé rentrer en Gambie. »*
>
> Mais il ajoute : *« Si quelqu'un parvient à convaincre mon père de m'épargner du daara, je serais prêt à rentrer. »*

Moussa, 12 ans

> *« J'ai été placé au daara par mes parents, j'ai fugué de là parce qu'on me battait tout le temps. J'ai vécu au centre d'hébergement à Saint-Louis.* [Avec] *un de mes amis, j'ai quitté ce centre pour me réfugier à Dakar.* […] *je ne vais jamais retourner chez mes parents, je préfère vivre dans les centres d'accueil parce qu'ils [les parents] vont me battre et m'enverront aussitôt au daara. »*

Mamoune, 13 ans, a été placé dans un daara par son père. A cause des maltraitances, il a fugué et s'est retrouvé dans la rue. Rencontré par le Samusocial Sénégal lors d'une maraude, le jeune garçon a été orienté au centre pour des raisons médicales, mais dès qu'il a su que les travailleurs sociaux avaient commencé à entrer en contact avec sa famille, il a fugué du centre pour retourner dans la rue. Revu lors d'une maraude, il dira :

> *« Je ne suis pas prêt à rentrer chez moi, je ne veux pas que l'on me ramène au daara, c'est pour cette raison que lorsque j'ai su que* [un des éducateurs du centre] *commençait à faire une enquête sur moi j'ai quitté par peur d'être ramené chez mes parents et une fois là-bas je serai conduit directement au daara. »*

41,75 % ont tenté un retour en famille après avoir fui d'un daara.

Matar, 16 ans, n'a presque pas vécu avec ses parents qui se sont séparés quand il était tout petit. Après la séparation, la mère a gardé l'enfant et le père a émigré en Europe. Au moment de se remarier, la mère a confié la garde du jeune Matar à son grand frère qui est maître coranique. Après un court séjour chez son oncle maternel, le jeune enfant a commencé à fuguer en raison des maltraitances de son oncle :

> *« Mon oncle n'a rien fait pour moi, il me frappait toujours, j'ai très peur de lui, il est très méchant. »*

C'est d'ailleurs son oncle qui à son tour le confie à un autre Marabout toujours pour l'apprentissage du Coran :

> *« C'est mon oncle qui m'a amené dans ce daara, il a même dit au marabout de m'enfermer et voilà ils m'ont enfermé et enchaîné* […]. *»*

Pendant son séjour dans le daara, sa mère ne lui rend pas visite comme le font les autres parents. A propos de son père, il raconte :

> *« Mon père ne s'intéressait pas à moi, avant son retour au pays, je priais jour et nuit pour qu'il revienne car je ne le connaissais pas. En plus de cela les pères de mes promotionnaires au daara venaient de temps en temps au daara et cela me*

faisait de la peine. A son retour, il n'est pas venu me voir directement [...]. *C'est au bout de quelques jours qu'il est venu me rendre visite. »*

A chaque fois que ce jeune garçon fuguait du daara, il se rendait chez une de ses tantes à Dakar, mais celle-ci, pour ne pas avoir de problèmes avec la famille, décida de ne plus l'accueillir chez elle. Matar est ainsi resté dans la rue.

Amadou, 17 ans, explique comment il a été rejeté par son propre père lorsqu'il est rentré chez lui après sa fugue du daara :

« J'étais au daara et lorsque j'ai fugué, je suis revenu à la maison familiale, mon père ne pouvait pas digérer un tel acte, il voulait que je continue ma formation afin d'avoir des connaissances approfondies alors que j'avais déjà achevé le Coran. Ainsi il m'a demandé de retourner au daara ou de sortir de chez lui. Et c'est comme ça que j'ai quitté la maison familiale. »

Dame, 14 ans, a été très tôt confié à ses grands-parents qui se sont chargés de son éducation. Ils ont décidé de le confier à son oncle, un marabout, pour l'apprentissage du Coran. Ainsi, il quitte le village accompagné de son oncle pour se rendre à Dakar. Une fois là-bas, Dame passe toutes ses journées à mendier pour son marabout. Il décide de quitter le daara et se retrouve dans la rue :

« J'ai fugué du daara parce que je mendiais et à chaque fois que je ne parvenais pas à obtenir la somme de 500 francs, le marabout me frappait. »

Une médiation familiale sera réalisée par le Samusocial Sénégal et Dame rejoindra le domicile familial. Toutefois, après le décès de son grand père qui l'avait accueilli, le jeune garçon sera de nouveau placé dans un daara d'où il fuguera encore.

Sidy, 14 ans, **Saliou**, 12 ans, et **Babacar**, 10 ans, sont trois jeunes garçons de même père qui ont été très tôt confiés à un marabout pour l'apprentissage du Coran. Ces trois frères ont tous fugué à plusieurs reprises du daara et à chaque fugue, chacun d'entre eux rentrait directement au domicile familial, mais leur père de son vivant, ou leur grand frère, n'hésitaient pas à les ramener dans le daara dès le lendemain de leur retour.

Lors de leur dernière fugue, ils décident de ne pas rentrer en famille pour ne plus être ramenés de force dans le daara.

Sidy : *« Je suis à ma 4ème fugue, j'ai mendié à* […] *pour avoir de quoi payer mon billet pour venir à Dakar. En fuguant du daara, j'étais avec mon frère Saliou et d'autres talibés. C'est un talibé de notre daara qui était pensionnaire du Samusocial qui nous a parlé du centre en nous donnant l'adresse. »*

Saliou poursuit *: « J'en suis à ma 7ème fugue. On nous bastonnait et on mendiait souvent. Chaque jour on devait verser la somme de 500 francs cfa et en plus de cela, les plus grands abusaient physiquement des plus petits et le marabout était au courant, car chaque fois que tu te refugiais auprès de lui il te renvoyait. »*

Quant à Babacar, ce sont ses deux frères qui l'ont amené au centre du Samusocial Sénégal, après sa dernière fugue du daara.

Ablaye, 14 ans

« Mon père est décédé, je vivais avec ma mère lorsqu'elle a contracté un autre mariage, elle m'a placé dans un daara où on nous maltraitait à tout moment. […] *j'ai décidé de fuguer et j'ai averti ma mère par téléphone, elle m'a demandé de revenir à la maison alors que c'était une manière de me piéger pour me ramener au daara. Quand je l'ai appris j'ai fugué de la maison familiale. Je veux bien rentrer à la maison mais je suis sûr qu'une fois là-bas, on va me reconduire au daara et je n'aime pas le daara et j'ai dit à ma mère à plusieurs reprises. »*

90,5 % des enfants ayant fui d'un daara déclarent ne jamais rentrer en famille, même occasionnellement.

La très grande majorité des enfants ayant fui d'un daara est en rupture familiale totale.

Conclusion

Les enfants fuient d'un daara en raison des violences de la mendicité forcée (les châtiments corporels subis lorsqu'ils ne rapportent pas la somme exigée quotidiennement) et rompent avec leur famille pour échapper à la décision familiale, avérée ou présumée, du retour forcé dans le daara, décision qui, compte-tenu des violences vécues par les enfants dans leur daara, s'assimile également à une forme de violence.

Rester dans la rue par peur de rentrer dans sa famille est ainsi un symptôme de l'étendue de la rupture du lien entre l'enfant et ses proches. Le placement dans un daara « déviant » est un facteur clé dans ce processus de dégradation du lien. La volonté manifeste du parent de confier son enfant à un marabout sans tenir compte des faits de violences rapportés par l'enfant induit l'altération du devoir de protection familiale. Cela est d'autant plus significatif lorsque l'enfant, après plusieurs tentatives de fugues, est constamment ramené chez le marabout. Sous couvert de choix éducatif des familles pour leurs enfants, certaines pratiques de placement dans des daaras « déviants » relèvent davantage de la négligence, voire de l'abandon.

CHAPITRE IV

TENTER DE ROMPRE LA RUPTURE FAMILIALE

samusocial
Sénégal

Les propos qui suivent sont ceux des enfants et de leur famille ; ils n'ont pas été exprimés conjointement, dans le cadre d'un seul entretien avec les intervenants du Samusocial Sénégal, mais rassemblés, pour les besoins de l'enquête, dans un objectif de mise en perspective de la relation familiale et d'analyse rétrospective de la question de l'insertion familiale préalable des enfants et jeunes de la rue.

De la conciliation à la rupture renouvelée, les résultats des tentatives de médiation familiale sont intrinsèquement liés au passé familial de chaque enfant. Pour le Samusocial Sénégal, il s'agit alors de rechercher sa place, dans la famille ou ailleurs.

Rechercher une solution de conciliation

Le retour en famille est complexe et difficile car il s'agit avant tout d'un processus de conciliation dans l'intérêt de l'enfant. Dans cette optique, et selon les contextes familiaux, la conciliation implique de rechercher les personnes ressources au sein de la famille, c'est-à-dire celles qui peuvent accueillir l'enfant dans un contexte différent de celui qu'il a fui.

Djily, 9 ans

« Après le décès de mon père, j'ai été placé au daara du marabout de mon père ; cela était un souhait de mon père de son vivant. Un jour deux des talibés m'ont demandé de venir avec eux, et je les ai suivis. C'est pour cette raison que je suis à Dakar et nous sommes dans la rue avec d'autres enfants. »

Coépouse de sa mère : *« Djily a été placé au daara en bas-âge par sa propre famille. Mais il a l'habitude de fuguer. »*

Le marabout : *« Je ne parviens plus à comprendre le gosse, son père était mon talibé et avant de mourir, il avait demandé à ce qu'on me confie son enfant. J'ai tout fait pour que l'enfant ne fugue pas mais je n'y peux rien. Je pense que sa mère a fait des choses mystiques parce qu'elle ne voulait pas se séparer de son enfant. »*

Le beau-père : *« Avant le décès de son père, ce dernier avait demandé à ce qu'on place son fils auprès de son ami et marabout* […]. *Ce dernier accepta de prendre l'enfant pour jouer le rôle d'enseignant en même temps le rôle d'un père de famille. Au bout de quelques mois de formation coranique, le garçon commença à fuguer du daara en compagnie d'autres garçons. »*

Une médiation a été entreprise avec l'appui de son marabout et l'enfant a été ramené auprès de sa mère. Selon le dernier suivi social, Djily vit toujours avec sa mère.

Cheikh, 13 ans

« Je suis dans la rue à cause des travaux pénibles que j'exerçais. Lorsqu'on descendait du daara, je travaillais avec mon père jusqu'à la prière du crépuscule. Je ne parvenais pas à me reposer et je n'avais aussi pas le temps de réviser mes versets, ne pouvant plus supporter cela, j'ai fui. Mais ce n'est pas ma première fugue, lorsque j'étais [dans un autre] *daara, j'ai fugué à 4 reprises et chez moi j'ai fugué à 3 reprises. »*

Un cousin : *« Je l'ai croisé hier à l'hôpital, il était avec une infirmière qui m'a indiqué le centre, c'est pourquoi je suis venu. J'ai été surpris quand j'ai croisé Cheikh parce que ce jeune garçon a été cherché de partout. »*

L'enfant a été ramené en famille par le Samusocial Sénégal mais est revenu dans la rue, son père ayant menacé de le battre. Une nouvelle médiation familiale sera tentée et un retour en famille effectué, encore une fois sans succès. Finalement à la suite de ces tentatives, Cheikh est retourné chez lui de lui-même ; il travaille dans l'atelier de son père.

Modou, 14 ans

« J'étais dans un daara, je fuguais souvent, ainsi mon père m'a récupéré pour me placer en formation dans une boulangerie […]. *Au bout d'une année de formation, je ne pouvais plus continuer parce que le travail était dur et je travaillais la nuit, je ne parvenais pas à récupérer. Un jour je somnolais à la boulangerie et les plus âgés m'ont bien bastonné. Lorsque je suis allé à la maison, mon père a voulu me reconduire à l'atelier, ce que j'ai refusé, suite à des menaces, j'ai préféré fuir de la maison familiale. »*

Son père : *« Modou est un garçon très têtu qui n'arrive pas à se concentrer dans sa formation. Je ne suis pas violent mais il m'arrive de le corriger. Je vais lui changer de formation pour éviter une autre fugue. Puisqu'il veut devenir chauffeur je vais lui trouver un autre formateur. »*

Son grand-frère : *« L'enfant était placé dans un daara à l'âge de 9 ans. A cause des fugues répétitives, il a regagné le cercle familial pour être placé en formation dans une boulangerie. Mais puisqu'il travaillait la nuit, il ne suivait pas correctement sa formation ce qui lui a valu une correction. Mis au courant, son père l'a menacé et ayant peur, il s'est réfugié à Dakar. En fait ce qui a aggravé la situation est que son père, lorsqu'il décide de le bastonner, il le fait avec sévérité et par méchanceté, c'est pourquoi à chaque fois qu'il le menace, il fuit. »*

Actuellement l'enfant est de nouveau dans sa famille, avec ses parents, et suit une formation professionnelle.

Cheikhouna, 15 ans

« J'ai été confié à un ami de mon père à l'âge de 5 ans. Mon tuteur est un enseignant, de même que sa femme. J'apprenais en même temps le français et le Coran, j'ai poursuivi mes études jusqu'à la classe de 6ème secondaire, mais la femme de mon oncle me maltraitait, c'est pourquoi en 2010 j'ai préféré regagner la maison de mon père à Dakar. Je suis resté chez moi pendant un an parce que mon père était en [Europe] *mais dès son retour il m'a ordonné de retourner à* […] *chez son ami poursuivre mes études. C'est à ce moment que je lui ai fait savoir que je ne voulais pas retourner* […], *je voulais rester ici à Dakar et poursuivre mes études. Et c'est pour cette raison qu'il m'a chassé de chez lui avec mes bagages. »*

Son père : *« Cheikhouna a été confié à un de mes amis enseignant, il est revenu chez nous après son entrée en sixième. Dès son retour, on a commencé à déceler en lui des comportements* [vols, refus d'étudier]. *On a eu des problèmes parce qu'il ne voulait pas retourner chez son tuteur. J'ai fini par le chasser loin de ses petits frères et sœurs. »*

Sa mère : *« Cheikhouna a des problèmes de comportement, il vole, il a du mal à communiquer avec sa fratrie et surtout avec son père, il a du mal à dire la vérité et à respecter sa parole, c'est cette attitude qui le met souvent en conflit avec nous. »*

Cheikhouna est retourné chez ses parents ; il a été accusé par son père d'avoir volé un téléphone portable. Il est actuellement chez son oncle maternel.

Abdou Aziz, 9 ans

« J'ai fugué du daara car j'ai été enchainé pendant 3 semaines et lorsque je me suis échappé, je suis parti directement à la gare routière pour venir à Dakar. Arrivé à Dakar je suis descendu à Pikine et c'est de là qu'un enfant m'a conduit [sur un site de vie d'enfants de la rue]. *»*

Son père : *« Abdou Aziz est un garçon qui aime changer de daara à chaque fois que l'enseignement ne lui convient pas. Son manque de stabilité à l'école lui a causé beaucoup de retard dans son apprentissage. Il était dans un daara à* […] *où je payais 10 000 francs par mois. C'est à la veille de la Tabaski* [Aïd-el-Kebir] *qu'il a fugué pour partir à Dakar.*

II a décidé de revenir de lui-même au daara avant de repartir dans la rue. Actuellement toute sa famille est prête à l'aider et à l'accompagner dans son choix de changer de daara. »

Abdou Aziz a été hébergé au centre du Samusocial Sénégal ; il est reparti plusieurs fois dans la rue. Il est aujourd'hui chez son père.

Mansour, 10 ans

« Je suis dans la rue parce que ma belle-mère me battait beaucoup, ma mère est décédée quand j'avais 7 ans. Ma belle-mère n'a jamais vécu avec ma mère, elle n'a pas encore d'enfants avec mon père. Mes frères sont à Touba. Nous habitons dans la maison de mon père, ma belle-mère me bat toujours lorsqu'elle me demande de faire la vaisselle ou de nettoyer la maison, quand elle va au marché, elle m'enferme dans la maison jusqu'à son retour. Elle n'accepte jamais que je sorte pour m'amuser avec les voisins. Mon père a interrompu ma scolarisation à cause du déménagement, à notre arrivée à Dakar ma belle-mère a fait de moi son domestique, mon père était au courant mais il n'a jamais réagi. »

Son oncle maternel : *« L'enfant a été éduqué par moi-même au sein de sa famille maternelle, son père est un marabout. C'est après qu'il est parti chez son père et c'est par la suite qu'il est revenu chez ses grands-parents maternels et c'est d'ici qu'il s'est disputé avant de prendre la tangente pour venir à Dakar. »*

Le garçon vit aujourd'hui chez ses grands-parents maternels.

Boubacar, 13 ans

« Mes parents se sont séparés après ma naissance. De ce fait je vivais avec ma mère dans leur maison familiale avec mes grands-parents, tantes et oncles. Je ne connaissais pas mon père, je ne l'avais jamais vu auparavant. C'est quand j'ai eu 6 ans que mon père est venu pour un baptême. En rentrant, il m'a amené avec lui sans avertir ma mère. Une fois à […] *il m'a confié à sa femme qui avait un petit garçon. Le lendemain ma mère est venue me chercher mais après une discussion avec mon père et ma grand-mère, elle est repartie en me laissant avec mon père. Au début tout se passait bien, j'allais à l'école, mais quelques temps après ma belle-mère commença à me maltraiter et c'est pour cette raison que j'ai fugué pour trouver refuge dans la rue. »*

Sa grand-mère maternelle : *« Les parents de l'enfant se sont séparés après sa naissance. L'enfant a été éduqué par son père qui s'est remarié avec une autre femme qui le maltraitait. Il a abandonné ses études pour aider son père dans sa boulangerie et c'est une décision qui est venu du père. Son père est un oncle de la mère. »*

Une médiation familiale a été entreprise avec la famille maternelle et Boubacar vit aujourd'hui chez sa grand-mère maternelle.

Ibou Laye, 14 ans

« Pendant les vacances scolaires, mon oncle maternel m'avait confié à un de ses amis pour suivre une formation en menuiserie en bois. Au bout de quelques temps, j'ai dit à ma mère qu'à l'ouverture des classes, je vais poursuivre mes études, elle a refusé. Ainsi je suis resté 3 jours sans aller travailler et mon patron m'a bien corrigé pour cela. Et je suis allé voir mon père à Dakar pour lui expliquer la situation. Au bout de 10 jours, il m'a interpellé pour me dire que la cohabitation avec ma belle-mère n'était pas une bonne chose, il fallait que je retourne chez ma mère. Chose que je n'ai pas acceptée et c'est pour cette raison que je suis venu dans la rue. Mon père m'a seulement rejeté parce que ma belle-mère ne voulait pas de moi. »

Son grand frère (de même mère) : *« Je ne parviens pas à comprendre mon petit frère, il a changé de comportement, il refuse d'aller suivre sa formation, il rentre tardivement à la maison et en plus il menace les gens avec un couteau. »*

Une médiation familiale a été entreprise et l'enfant a rejoint sa mère. Selon le dernier suivi social effectué par le Samusocial Sénégal, Ibou Laye recommencerait à sortir la nuit et commettrait des vols.

Selon l'évolution de la situation de Ibou Laye, le Samusocial Sénégal devra sans doute envisager des solutions de substitution au cadre de vie familiale, comme pour nombre d'enfants en situation de conflit familial.

Rechercher des solutions de substitution

Abdou, 15 ans

« Je suis dans la rue parce qu'après le décès de mon père, ma mère s'est remariée et je ne m'entendais pas avec mon beau-père. Il me fatiguait souvent, je ne parvenais pas à comprendre son comportement envers moi. Ma mère était au courant mais elle n'a jamais réagi, c'est pourquoi j'ai très tôt quitté le cercle familial. A mes débuts dans la rue je faisais de la pêche. Il m'arrivait de gagner 80 000 francs et ma mère venait souvent me rendre visite [sur le quai de pêche] *pour prendre l'argent que j'ai gagné, c'est pourquoi jusqu'à présent elle ne sait pas que je suis un Fakhman* [l'enfant signifiant ici qu'il se drogue]. *Je rentrais chez moi à chaque fois que j'en avais envie. »*

Sa mère : *« Abdou habitait avec son père et moi à* […] *jusqu'au décès de ce dernier. Il était à l'école mais il a abandonné ses études pour m'aider, c'est pourquoi il est allé chercher du travail mais il rentrait tous les soirs. C'est la cohabitation avec ma belle-famille qui est le problème majeur. »*

Ibrahima a été placé par le Samusocial Sénégal dans une structure d'accueil de long terme et suit une formation professionnelle.

Idrissa, 15 ans, est né hors mariage, il vit avec son père depuis l'âge de 4 ans, et a connu tardivement sa mère. Très tôt placé au daara d'où il a fugué à plusieurs reprises en raison des maltraitances, Idrissa a été ensuite placé, par son père, dans un atelier pour une formation professionnelle. La relation avec sa belle-mère n'a jamais été sereine. Un jour, lors d'une course pour son patron, il a perdu l'argent, ce qui lui a valu une punition d'abord par son patron, puis par son père. Idrissa a alors quitté le cercle familial pour se réfugier chez un de ses amis. Lorsqu'il a voulu revenir chez son père, celui-ci l'a exclu de la maison familiale. Idrissa a alors échoué dans la rue.

« Avant de fuguer je vivais avec mon père et ma belle-mère mais je ne m'entendais pas avec cette dernière... »

Son père : *« L'enfant est né hors mariage. A l'âge de 4 ans je le place dans un daara à* […]. *Au bout de quelque temps, il fugue pour venir à Dakar et une dame le récupère en disant que c'est son petit-fils, il s'en suit une plainte de ma part pour le récupérer. Je l'ai placé en apprentissage en mécanique automobile, il fugua à plusieurs reprises. »*

La médiation familiale avec son père ne permettra pas de réintégrer Idrissa. Sa mère a été recherchée, sans succès. Idrissa a été placé dans un centre d'accueil de long terme où il suit une formation.

Moussa, 14 ans
Ce jeune garçon a très tôt perdu sa mère. Sa tante maternelle a refusé qu'il soit confié à son grand-père maternel et l'a gardé chez elle. Moussa est un enfant naturel qui ne connait pas la famille de son père.

« Ma tante ne me traitait pas de la même manière que ses enfants, elle ne faisait pas le linge pour moi, elle me battait tout le temps […] *et c'est pour cette raison que j'ai fugué pour retrouver mon père à Dakar. »*

Sa tante maternelle : *« Je ne parviens pas à comprendre le comportement de Moussa qui est à sa 5ème fugue. Sa mère est décédée et c'est moi qui l'ai élevé, il ne connait pas son père, c'est pourquoi il ne porte pas son nom à cause des problèmes de familles. Ses parents biologiques étaient ensemble à Dakar dans la maison familiale de notre tante paternelle. D'ailleurs c'est là que la mère de Moussa est tombée enceinte. Quelques mois après elle a quitté cette maison à cause de la non reconnaissance de sa grossesse par son amant.* […] *Moussa a volé l'argent de mon fils qui devait le former en carrelage, l'argent était destiné à payer les analyses de son cousin qui est malade. »*

Son oncle maternel : *« Moussa ne connait pas beaucoup de choses sur sa famille, la majeure partie de sa famille paternelle comme maternelle ignorait son existence ou bien n'avait pas l'information exacte sur l'enfant. Sa tante paternelle, qui prétendait assurer son éducation, disait à l'autre partie de la famille maternelle que l'enfant était à [...] entrain de suivre une formation coranique. »*

Une tante (amie d'enfance de la mère) : *« J'ai vécu avec la mère de Moussa depuis notre enfance, nous avons été éduquées par notre marraine* […]. *J'ai été avec la mère de Moussa jusqu'au jour où elle a rendu l'âme et elle m'a confié, et même imposé, de s'occuper de l'éducation de son fils. Mais c'est la grand-mère maternelle qui a tout chamboulé. Je suis prête à récupérer l'enfant* […], *je souhaite lui donner l'amour qu'il faut pour gérer son traumatisme. »*

Le présupposé père de l'enfant : *« J'étais accusé à tort par la famille maternelle de l'enfant à cause de ma situation familiale disant qu'on avait beaucoup d'argent, c'est pourquoi ils voulaient que je sois le père de cet enfant alors que la mère de l'enfant a été engrossée par un autre que la famille n'appréciait pas* […]. *J'avais dit non en 1997 parce que c'était la vérité, donc il n'est pas question que je dise oui pour vous faire plaisir. Mon premier et mon dernier mot c'est non, d'ailleurs je ne veux même pas rencontrer cet enfant. »*

Sa tante maternelle : *« Je suis prête à soutenir l'enfant dans son projet, bien qu'il soit difficile d'éduquer un adolescent, c'est pour cette raison qu'il doit faire des efforts pour s'entendre avec ma famille et apprendre un métier. Le problème avec Moussa c'est son manque de sérieux dans son apprentissage et ses errances dans les rues de la capitale. »*

Moussa est ramené chez sa grand-mère maternelle.

Sa grand-mère maternelle : *« J'apprécie bien le changement de comportement de l'enfant, pour moi il ne se met plus en colère contre les enfants et ne boude plus depuis son retour du Samusocial, il reste tout le temps à la maison et discute avec ses jeunes oncles. Sa seule passion est de regarder la télévision avec ses jeunes frères. »*

Les conflits familiaux ont ressurgi et Moussa est revenu dans la rue. Il a été hébergé au centre du Samusocial Sénégal en raison de troubles psychologiques révélés par une forte consommation de diluant. L'équipe du Samusocial Sénégal recherche actuellement un placement dans une structure d'accueil de long terme pour Moussa.

Lorsqu'aucune solution de conciliation ou de substitution n'a pu être trouvée, ou lorsque l'enfant vit une nouvelle rupture, avec sa famille ou la structure d'accueil, il importe de pouvoir lui garantir la permanence d'un lien, celui avec le Samusocial Sénégal.

Maintenir le lien… avec le Samusocial Sénégal

Samba, 14 ans est venu à Dakar accompagné de son marabout et d'autres talibés. Il a passé 7 ans dans un daara sans jamais avoir la possibilité de rendre visite à sa famille. Il a fui de nombreuses fois du daara.

> « […] *j'ai fugué à plusieurs reprises, parce que mon marabout nous frappait à chaque fois qu'on n'assurait pas la pitance quotidienne. Actuellement je veux rentrer chez moi, je ne veux plus retourner au daara. Et si mes parents veulent me retourner au daara, je n'accepterais pas.* »

Lors de la médiation familiale réalisée par le Samusocial Sénégal, son père affirmera : « […] *il va rester ici et travailler dans les champs.* »

Samba restera une semaine en famille. Revu dans la rue, il dira que le marabout est venu le chercher et l'a ramené dans le daara avec le consentement de son père. Samba a de nouveau fui le daara.

Youssou, 15 ans, a perdu son père à l'âge de 3 ans ; au moment où sa mère devait contracter un autre mariage, la garde du jeune garçon a été confiée à sa grand-mère paternelle. En échec scolaire, le jeune garçon a été placé en apprentissage dans une école de formation en carrosserie vers 9-10 ans, d'où il a fugué pour se rendre chez sa mère à Dakar.

> « *Lorsque j'étais à* […], *à chaque fois que ma grand-mère m'achetait des habits, mes tantes les récupéraient pour les donner à leurs enfants, en plus de cela, elles me chargeaient de faire les tâches ménagères, c'est pour cette raison que j'ai fugué pour venir chez ma mère.* »
>
> Il poursuit : « *Arrivé chez ma mère, mon beau père ne m'aimait pas, il était contre tout ce que je faisais, je me disais que c'est parce qu'il n'était pas mon père biologique qu'il me traitait de cette sorte. Il me menaçait et tenait à ce que je parte en Casamance et je suis parti dans la rue.* »

Sa grand-mère paternelle : *« Le jeune Youssou a perdu son père à l'âge de 3 ans, sa mère s'est remariée avec un autre homme à Dakar. J'ai élevé cet enfant. Ne voulant pas suivre ses études correctement, il a été placé en formation dans un atelier de carrosserie, il a fugué pour se rendre chez sa mère à Dakar. Au bout de 4 mois avec sa mère, il fugua encore, l'ADE*[6] *le ramena à* […] *où il sera placé dans un atelier de formation en couture. Envoyé au marché, il a fugué avec les 2000 francs. »*

La mère de Youssou s'est remariée et vie en Gambie. Le Samusocial Sénégal fera des démarches pour un placement en centre de longue durée avec formation professionnelle. Youssou quittera ce centre après une bagarre avec un autre enfant. Il sera de nouveau hébergé au centre du Samusocial Sénégal, qu'il quittera également. Il vit actuellement dans la rue, où il est suivi par les équipes mobiles d'aide du Samusocial Sénégal.

Saliou, 16 ans

« Mes deux parents se sont séparés, je vivais chez mon père, c'est de là-bas que j'ai fugué à cause de ma belle-mère, elle me maltraitait beaucoup, il y a aussi le fait que je ne suis pas content de mon père qui a abandonné ma mère pour épouser une autre femme. Ma tante ne m'aime pas, quand elle partage le petit déjeuner, elle me donne la plus petite part. Mon père se plaignait de son comportement mais à chaque fois ils finissaient par se disputer. Je mendie pour manger et quand j'ai de l'argent je sniffe avec mes amis. Je ne rentrerai chez moi que lorsque ma mère sera de retour à la maison. »

Son père : *« L'enfant travaillait comme apprenti de taxi clando sur l'axe* […] *avec un de mes voisins. Etant donné que la voiture était au garage, l'enfant a changé de patron sans mon avis. Ainsi il restait des jours sans venir à la maison, les gens du quartier le voyaient un peu partout à* […] *avec un groupe d'enfants. La famille n'était pas au courant de son séjour à Dakar. »*

Sa mère a été contactée ; elle a expliqué qu'elle ne pouvait pas héberger son enfant dans la mesure où elle-même était hébergée par son frère dans une famille nombreuse.

6 ADE : Avenir De l'Enfant est un centre d'accueil pour enfants de la rue basé à Rufisque.

Saliou sera accueilli par son oncle paternel ; mais il sera revu en rue par le Samusocial Sénégal deux années plus tard.

Médoune, 14 ans

« Lorsque j'étais chez moi, je discutais souvent avec mon père, on parlait du daara, du Coran et des perspectives vers un métier d'avenir. J'étais dans un daara, j'apprenais le Coran et le soir je rentrais chez moi. Un jour mon père m'a envoyé pour donner de la nourriture à l'âne. Sans faire attention, j'ai renversé la nourriture. Le même soir aussi j'ai fait tomber le foin et j'ai subi une correction et j'ai fugué pour aller à un magal [pèlerinage] *où j'ai rencontré un ami qui m'a proposé de venir avec lui à Dakar. »*

Son père : *« L'enfant n'est pas à sa première fugue, c'est d'ailleurs la troisième fois qu'il vient à Dakar, il a fugué à plusieurs reprises et c'est pour cette raison que je le changeais souvent de daara pour éviter ses fugues. »*

Un ami du père : *« Je pense que les parents ne peuvent pas encadrer l'enfant et l'avenir de cet enfant me tient à cœur, je veux prendre donc l'engagement d'envoyer le gosse dans l'atelier de couture de mon propre fils pour un apprentissage. »*

Médoune sera confié par ses parents, à l'ami de son père, et suivra une formation en couture. Il sera revu en rue par le Samusocial Sénégal quelques mois plus tard. Médoune dira qu'il s'est disputé avec son patron qui ne voulait pas le payer. Il sera hébergé au centre du Samusocial Sénégal mais en partira et retournera en rue, où il continue d'être suivi régulièrement.

Cheikh, 15 ans, est dans la rue suite à un vol d'argent chez sa grand-mère qui a assuré sa garde après le décès de ses parents.

Son oncle : *« Cheikh vivait avec sa tante, sa grand-mère et moi, après le décès de ses deux parents, mais il nous fatiguait beaucoup, c'est pour cette raison qu'il a été placé au centre d'adaptation sociale de* […] *et lorsqu'il est venu pour les besoins de la fête de la Tabaski* [Aïd el Kébir]*, il a fugué pour venir à Dakar. D'ailleurs la police m'avait même conseillé de l'amener à l'hôpital psychiatrique de Fann car l'enfant devenait dépressif. »*

C'est lorsque Cheikh a appris que son oncle voulait l'amener à l'hôpital psychiatrique qu'il a de nouveau fui ; il est actuellement dans la rue, suivi lui aussi par les équipes mobiles d'aide du Samusocial Sénégal.

Conclusion

Rencontrer la famille constitue une démarche nécessaire pour essayer de mieux comprendre la situation de l'enfant dans la rue. Selon le contexte de chaque famille, une réintégration de l'enfant peut être envisagée, si une conciliation peut être réalisée. Au sein de la famille, les contacts ne sont pas nécessairement pris avec les parents biologiques. L'enfant peut, en effet, évoquer une autre personne, membre de la famille ou non, à laquelle il semble très attaché. Dans ce cas, il est important de pouvoir la rencontrer car c'est parfois cette personne qui accueillera l'enfant.

Il faut toutefois comprendre que, dans certains cas, un retour en famille n'est simplement pas souhaitable pour le bien-être de l'enfant. Cela implique de rechercher des solutions de substitution de long terme au cadre familial. Les lieux d'accueil et d'hébergement font souvent défaut, en nombre, et au-delà de cette contrainte, ne permettent pas toujours un accompagnement individualisé de chaque enfant. Or, la précarité de l'insertion familiale, en amont de la vie dans la rue, marque fortement, et nécessairement, les possibilités d'adaptation à un cadre de vie alternatif. Le temps de l'adaptation n'est pas toujours respecté, ni par la structure d'accueil ni par l'enfant lui-même. Se rejoue alors un réflexe de fuite de l'enfant, dans la rue, à défaut de toute autre alternative. Il s'avère alors d'autant plus impératif, dans cette situation de ruptures renouvelées, de maintenir un lien contenant, si ténu et fragile soit-il, avec des accompagnants sociaux.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Enquête réalisée en partenariat entre le Samusocial Sénégal et le Samusocial International, *Enfants et jeunes de la rue à Dakar – Propos sur la rupture familiale* explore les relations familiales des enfants et jeunes de la rue, c'est-à-dire de ceux qui vivent dans la rue sans lien direct avec un référent familial ou un tuteur.

En partant de situations de ruptures familiales, objectivées par la permanence de vie dans la rue, l'enquête a été conduite sur un triple questionnement :

- Les difficultés de la réinsertion ne sont-elles pas induites par l'absence ou la précarité de l'insertion préalable ?
- Par ailleurs, si cette insertion préalable a existé, l'arrivée dans la rue signale-t-elle nécessairement le moment de la désinsertion ?
- Enfin, le processus de rapprochement familial n'est-il pas, en réalité, un accompagnement vers une nouvelle approche de la place de l'enfant dans sa famille ?

En d'autres termes, est-il possible de rompre la rupture ?
Selon les indications sociodémographiques issues de la base de données du Samusocial Sénégal, et concernant une population de référence de 445 individus, les enfants et jeunes de la rue rencontrés à Dakar sont des garçons, adolescents, principalement sénégalais, en provenance de toutes les régions du pays, qui vivent dans la rue, sans lien direct avec un référent familial ou un tuteur, après avoir fui du foyer familial (25%) ou d'un daara (64%). Pour la majorité d'entre eux, leurs parents sont en vie et vivent toujours ensemble.

Les enfants et jeunes qui fuient le foyer familial s'efforcent d'échapper à des contextes familiaux fortement marqués par des situations de violences, vécues ou ressenties. Les enfants fuient d'un daara en raison des violences de la mendicité forcée (les sévices corporels subis lorsqu'ils ne rapportent pas la somme exigée) et rompent avec leur famille pour échapper à la décision familiale, avérée ou présumée, du retour forcé dans un daara, décision qui, compte-tenu des violences vécues par les enfants dans leur daara, s'assimile à une forme de violence. Sous couvert de choix éducatif des familles pour leurs enfants, certaines pratiques de placement dans des daara « déviants » relèvent davantage de la négligence, voire de l'abandon.

Ainsi, 89% des enfants et jeunes de la rue rencontrés par le Samusocial Sénégal à Dakar fuient des contextes de violences intra familiales, directes ou indirectes. Si ces violences peuvent questionner certaines pratiques éducatives, le départ de l'enfant manifeste essentiellement la précarité de l'insertion préalable de l'enfant dans la systémie familiale, dès lors que très peu d'enfants sont ensuite recherchés par leur famille.

En d'autres termes, le départ du foyer familial apparaît davantage comme l'aboutissement d'une « non insertion » de l'enfant que comme un acte de « désinsertion ». Une situation qui augure, en conséquence, de la complexité d'un processus dit de « réinsertion » familiale car un véritable accompagnement de l'insertion familiale est finalement requis.

A l'issue de cette enquête, les recommandations ne peuvent qu'insister sur le développement de la politique familiale et de la politique de protection de l'enfance dans une perspective préventive du phénomène des enfants de la rue par des mécanismes de soutien à la parentalité et d'alerte des situations familiales de mise en danger d'enfants, afin de garantir la préservation de l'intégrité physique et psychologique des enfants.

Le retour en famille, dans ces histoires de vie faites de «non intégration préalable», de violences subies, de défaut de protection parentale, ne peut être envisagé que s'il est souhaité par l'enfant. Le consentement de l'enfant à une décision aussi importante est indispensable. Ce processus doit être guidé par un accompagnement psychosocial soutenu de l'enfant et de sa famille, en amont et en aval du retour effectif dans la famille.

Il convient, en outre, de davantage mesurer la problématique familiale induite par le retour forcé dans des daaras qui pratiquent la violence de la mendicité forcée. La lutte contre la mendicité devrait également intégrer la lutte contre le retour forcé dans des daara vis-à-vis desquels les enfants témoignent des violences subies. Cette question renvoie également au besoin de normes et d'orientations réglementaires pour l'encadrement des pratiques de confiage et des structures accueillant ces jeunes publics. De même, les pouvoirs publics doivent se donner les moyens d'en assurer le contrôle.

Il convient enfin de rappeler l'importance, pour les enfants et jeunes de la rue, d'avoir accès à des structures dotées des capacités suffisantes pour assurer une prise en charge complexe, qui est fondamentalement celle d'enfants et de jeunes subissant une double exclusion, familiale et sociale. A cet égard, le développement des métiers dits « du social » est un prérequis trop souvent oublié dans les politiques publiques. Or, il s'agit, pour les intervenants, de pouvoir assumer une relation d'aide avec des enfants et jeunes en permanence confrontés à des situations de violences, avant et depuis leur arrivée dans la rue.

samusénégal
DON TION SANTE

Présentation du Samusocial Sénégal et du Samusocial International

Le Samusocial Sénégal

Créé en mai 2003 le Samusocial Sénégal est une ONG sénégalaise, partenaire du Samusocial International. Le Samusocial Sénégal intervient dans le domaine de l'assistance médicale et psycho-sociale aux enfants des rues à Dakar. Le dispositif de prise en charge est le suivant :

Les équipes mobiles d'aide (EMA) : constituées d'un travailleur social, d'un médecin et d'un chauffeur-animateur, elles agissent en « maraudes » (sillonner les rues afin de repérer les enfants en danger), quotidiennement, de jour comme de nuit, à bord d'une camionnette facilement identifiable. Elles offrent une protection médicale, une aide psychosociale et un appui nutritionnel à ces enfants quotidiennement exposés aux dangers de la rue. Selon les situations rencontrées, elles proposent un hébergement au centre du Samusocial Sénégal.

Le centre d'accueil et d'hébergement permet la mise à l'abri des enfants les plus en danger dans la rue. C'est un lieu qui aide les enfants à reconstruire des repères spatiaux, temporels, sociaux, et affectifs. Ils ont accès à un cabinet médical professionnel ouvert 24H/24, 7 jours sur 7, une prise en charge psychosociale par un psychologue clinicien et des travailleurs sociaux, et enfin des loisirs et des activités de resocialisation.

L'équipe mobile d'orientation (EMO) : mise en place en 2010 et composée d'un travailleur social et d'un chauffeur, cette équipe est spécifiquement dédiée à la recherche de solutions en termes de sortie de rue. Qu'il s'agisse du retour en famille, ou du placement dans des structures d'accueil et d'hébergement de longue durée, cette équipe se charge tant de la préparation que du suivi des orientations. En outre, l'EMO contribue également à l'identification d'éventuels partenaires et personnes ressources dans les régions, relais potentiels pour les orientations et le suivi des enfants.

Le Samusocial Sénégal organise également des activités de **formation** continue pour ses intervenants et ceux de ses structures partenaires, afin de garantir la qualité de la relation d'aide avec les enfants et jeunes de la rue. Des modules **d'enseignement** sur l'enfance en danger et l'exclusion sociale sont également développés, notamment à l'Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés (ENTSS) à Dakar.

Le Samusocial Sénégal travaille avec un **réseau de partenaires** associatifs et institutionnels, afin de renforcer la complémentarité des interventions auprès des enfants en danger dans les rues, et de développer une stratégie commune de **sensibilisation** et de **plaidoyer**.

Entre le 15 novembre 2003 et le 31 décembre 2011, le Samusocial Sénégal a effectué 2.735 maraudes, identifié 4.036 enfants, distribué en rue 68.632 appuis nutritionnels et dans le centre 103.570 repas. 14.405 soins médicaux ont été dispensés, 5.208 entretiens psychologiques et sociaux ont été menés. 1.360 enfants ont été hébergés et 442 d'entre eux sont retournés dans leur famille durablement.

Le Samusocial International

Le Samusocial International, association loi 1901 créée à Paris en 1998, accompagne la création et le développement de dispositifs d'aide aux personnes en situation d'exclusion sociale dans les grandes villes du monde. Son réseau est aujourd'hui constitué de 14 dispositifs dont sept spécialisés dans la problématique des enfants et jeunes de la rue : à Bamako, Pointe-Noire, Ouagadougou, Dakar, Le Caire, Casablanca et Luanda. Toutes les structures Samusocial adhèrent à des principes communs, validés par une Charte et un Code déontologique professionnel, partageant une méthode d'intervention qui se fonde sur les principes de permanence, mobilité, professionnalisme, pluridisciplinarité et travail en réseau.

Au-delà de sa mission d'appui pour la mise en place de nouveaux dispositifs samusociaux, le Samusocial International en assure l'accompagnement dans une dynamique de travail en réseau, via les activités suivantes:

La formation continue : Le Samusocial International assure une partie de la formation des équipes des samusociaux locaux et de leurs structures partenaires. La formation constitue le cœur de l'intervention du Samusocial International. Il s'agit en effet de garantir un transfert de savoirs et de savoir-faire, afin de contribuer au développement de compétences nationales dans les connaissances et les réponses aux questions de la grande exclusion.

Le développement des capacités institutionnelles locales : Le Samusocial International assure un appui technique permanent à ses partenaires Samusocial, en fonction de leurs besoins et de leur degré de développement et d'autonomie, notamment en termes capacités de gestion, de mobilisation de fonds, de bonne gouvernance, de développement associatif, de développement de partenariats et de réseaux. L'ancrage du Samusocial dans le système d'acteurs privés et publics local est l'un des aspects importants sur lesquels le Samusocial International travaille avec ses partenaires locaux.

La capitalisation et la recherche-action : Des études sont pilotées par le Samusocial International à partir des informations collectées par les Samusociaux. Ces études sont diffusées dans le cadre d'actions de sensibilisation, de plaidoyer et de concertation avec les pouvoirs publics et la société civile pour construire ensemble des réponses adaptées à la problématique de la grande exclusion. Pour développer son offre, interne et externe, en termes de formation et de stratégies de plaidoyer, le Samusocial International coordonne également la rédaction et la diffusion de cahiers thématiques et guides méthodologiques fondés sur les pratiques et expériences professionnelles de terrain, dans différents contextes et auprès d'une diversité de populations.

Les enseignements : le Samusocial International anime, en France, trois enseignements universitaires : un diplôme sur les enfants et jeunes « de la rue » en partenariat avec l'université Paris Descartes ; un cours-séminaire à Sciences-Po, « Exclusion sociale en milieu urbain : villes du nord et villes du sud » ; et un module « L'action non gouvernementale dans le domaine de l'exclusion sociale » dans le cadre du Master 2 Coopération internationale et ONG de l'université Paris 13.

Achevé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie Polykrome
Dépôt légal décembre 2012, Dakar, Sénégal

Enfants et jeunes de la rue à Dakar

PROPOS SUR LA RUPTURE FAMILIALE

Les enfants et jeunes qui fuient le foyer familial s'efforcent d'échapper à des contextes familiaux fortement marqués par des situations de violences, vécues ou ressenties. Les enfants fuient d'un daara en raison des violences de la mendicité forcée (les sévices corporels subis lorsqu'ils ne rapportent pas la somme exigée) et rompent avec leur famille pour échapper à la décision familiale, avérée ou présumée, du retour forcé dans un daara, décision qui, compte-tenu des violences vécues par les enfants dans leur daara, s'assimile à une forme de violence.

Cette situation de rupture par rapport à un cadre de vie familiale questionne tant par ses raisons que par ses conséquences visibles, celles de la vie dans la rue. Dans le cadre de cette enquête, les raisons ont, toutefois, été surtout explorées pour mieux mesurer les conséquences sur la relation familiale elle-même.

Est-il possible de rompre la rupture ?

samusocialInternational | samusocialSénégal

afd AGENCE FRANÇAISE DÉVELOPPEMENT